

**Participant(e) :** Coordonnées : personnelles  professionnelles

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Titulaire du DEASS : Oui  Non  Adhérent(e) ANAS : Oui  Non

**Employeur :** Nom : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Facture en \_\_\_\_\_ exemplaires    Convention de formation : Oui  Non

Si oui, adresse d'envoi : \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

### Règlement (joint à l'inscription) :

Par le participant lui-même : chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'ANAS

Par l'employeur : chèque, virement ou commande

Service facturation : \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Personne à contacter : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature ET cachet :

Toute annulation devra être formulée par écrit. Une somme forfaitaire de 20 % du montant de l'inscription sera retenue pour frais de dossier. Sauf cas de force majeure dûment constatée, aucun remboursement ne sera effectué pour les annulations parvenues à l'ANAS après le 30 septembre, cachet de la poste faisant foi.



## JOURNÉE D'ETUDE 2017

Numérique et pratiques professionnelles des  
assistants de service social,  
quels enjeux éthiques ?

13 OCTOBRE 2017

**ASIEM**  
6 rue Albert de Lapparent  
75007 PARIS

de 9h00 à 17h00



Alors que les usages de l'informatique se généralisent et que le recours à cet outil se multiplie, tant au domicile qu'au travail, les outils numériques semblent devenir incontournables au quotidien.

Le travail social s'est longtemps tenu à distance de cet outil, mais se voit peu à peu imposer son utilisation de deux manières : la dématérialisation de la communication et l'informatisation des dossiers sociaux. Le souci de la continuité de service combiné au besoin de plus en plus important d'évaluer le travail social conduisent parfois les services à recourir à divers logiciels permettant de tracer l'activité des services sociaux.

Les assistants de service social doivent faire face à une triple exigence : il leur faut s'inscrire dans une pratique professionnelle explicite et **porteuse** de sens ; il leur faut aussi être vigilant quant au respect du droit et des devoirs à l'égard des personnes et des institutions pour lesquelles ils interviennent ; enfin, ils doivent s'assurer par la formation de leur maîtrise des outils qu'ils utilisent »<sup>1</sup>.

Ceci conduit les professionnels à s'interroger :

- L'informatisation permet-elle aux personnes d'être mieux accompagnées par les services sociaux ?
- Quelles sont les conséquences de la « dématérialisation » ?
- De quelle information disposent les personnes sur leur dossier social numérique ?
- Quelles données doivent être saisies dans un logiciel ?
- Qui y a accès et dans quels buts, notamment dans des institutions où le dossier est partagé par différents professionnels ?
- Les "items" renseignés sont-ils destinés à constituer des statistiques anonymes ou sont-ils constitutifs du dossier social de la personne ?
- Quels sont les moyens de sécurité mis en œuvre sur ces outils ?
- Quelle est la durée de conservation des données ?

Telles sont les questions qui sont régulièrement posées à l'ANAS et que nous nous proposons de partager avec les professionnels lors de cette journée d'étude. Nous pourrions réfléchir aux enjeux éthiques que fait naître l'utilisation du numérique à l'heure où le Gouvernement projette la mise en place d'un dossier social unique<sup>2</sup>.

## TARIFS :

**Adhérent : 130 €**  
**Non adhérent : 180 €\***

Déjeuner libre

*\* dont adhésion à l'ANAS pour l'année civile en cours pour les assistants de service social et les étudiants en formation initiale*

**Pour tout renseignement, nous contacter :**

**ANAS**  
**15, rue de Bruxelles**  
**75009 Paris**  
**01 45 26 33 79**  
[secretariat@anas.fr](mailto:secretariat@anas.fr)

<sup>1</sup> Selon Didier Dubasque, Ancien Président de l'ANAS et personne qualifiée au Haut Conseil du Travail Social

<sup>2</sup> Mesure n°11 du Plan d'action du Gouvernement en faveur du travail social et du développement social, à savoir « Élaborer un plan numérique en lien avec l'Agence du numérique prévoyant notamment le lancement d'un chantier pour mettre en place « un dossier social unique »